

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-4085

présenté par

M. Raux, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	5 500 000	0
Concours spécifiques et administration	0	5 500 000
TOTAUX	5 500 000	5 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à revaloriser la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) à hauteur de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation pour 2024, soit une hausse de 2,6 % selon l'estimation du présent projet de loi de finances.

La stagnation de la DSID est à exclure si nous voulons soutenir les budgets des départements dans un contexte d'inflation encore élevé, afin qu'ils puissent accompagner les habitants tout en préservant le financement des investissements locaux.

Cette non-indexation de la DSID s'ajouterait à celle de la dotation globale de fonctionnement, qui a déjà « coûté » aux départements 438 millions d'euros en 2022 et 865 millions d'euros en 2023.

Pour le respect des règles de recevabilité financière, cet amendement propose :

- Une augmentation de 5,5 millions d'euros, en AE et en CP, de l'action 03 « Soutien aux projets des départements et des régions » du programme n° 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- Une diminution de 5,5 millions d'euros, en AE et en CP, de l'action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » du programme n° 122 « Concours spécifiques et administration ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.

Cet amendement est issu d'une proposition de Départements de France.